



Confédération  
paysanne

## SOMMAIRE

Édito.....	1
Viticulture jurassienne en danger.....	2
Abaissement du statut du loup.....	3
FCO : d'une épidémie à l'autre.....	4
Assurance récolte.....	5
Comté : la filière face à de nombreux défis.....	6
Pour une sécurité sociale alimentaire.....	7
Pourquoi voter.....	8

Actions, débats, fermes ouvertes...  
Suivez l'actualité de la  
Confédération paysanne du Jura



Journal écrit et mise en page par la  
Confédération Paysanne du Jura :

S. Gormally, H. Besrouer, D. Bouillet, B. Girod,  
P. Abraham, L. Masson, C. Tschudy, N. Girod,  
M. Francioli, JF Michel, C. Labet

Confédération Paysanne du Jura  
73, rue Victor Puiseux  
39000 Lons-le-Saunier  
39@confederationpaysanne.fr

# Campagnes Jurassiennes

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU JURA  
DÉCEMBRE 2024

## ÉDITO

L'année 2024 va bientôt s'achever et nous restons toutes et tous marqués par un enchaînement d'aléas météorologiques très compliqués. Il est assez rare de cumuler gel sur la vigne, excès d'eau sur les céréales et les prairies, froid et pluies en continu qui empêche de semer, de récolter, qui mettent nos animaux, nos abeilles ou nos cultures à l'arrêt productif, sans parler des parasites qui s'invitent pour clore une saison déjà bien morose... la liste est longue et peu de productions ont pu tirer leurs épingles du jeu. Il est donc temps d'accompagner les fermes les plus en souffrance, de faire jouer la solidarité ou de commencer à lorgner sur 2025 en espérant des ciels plus propices à notre travail.

Alors oublions cette triste année 2024 ? Au contraire gardons là bien gravée dans nos mémoires paysannes pour mieux appréhender ce qui nous attend. Nous ne pourrions pas contrôler les températures ou les cumuls de pluie. Mais nous pouvons quand même agir et à plusieurs niveaux :

- en prenant conscience de l'emballement du dérèglement climatique et élaborant des moyens pour atténuer ce phénomène dans nos fermes, dans nos filières, tout en mettant en place des pratiques mieux adaptées à un climat en constante évolution.
- en revenant sur les choix politiques qui permettent d'acheter nos produits à des prix empêchant la juste rémunération du travail paysan. Sans prix pas de revenu. Sans revenu pas de marge de sécurité. Sans marge de sécurité pas d'avenir pour nos fermes dans ce contexte climatique.

D'autre part, le monde paysan ne peut plus être la variable d'ajustement du marché, éternel perdant du commerce international et maillon le plus exposé dans la guerre commerciale que se livrent grande distribution et agro-alimentaire. Les accords de libre-échange (CETA, TAFTA...) sont une catastrophe pour notre agriculture et notre alimentation mais ont toujours eu l'approbation des

syndicats majoritaires. Le Mercosur est une étape supplémentaire, dénoncée de manière totalement hypocrite par une FNSEA plus à une contradiction près pour contenter les revendications de sa base.

Penser que nous pouvons toujours signer des accords gagnants c'est faire preuve de crédulité, et l'affirmer est pure démagogie. Prétendre que ne pas signer d'accord stopperait net nos exportations, notamment de vins et de fromages, tient du mensonge. Nous exportons ces produits en Chine et aux USA avec qui nous n'avons pourtant pas signé d'accords de libre-échange ! Il est donc temps de faire des choix.

Nous allons voter en janvier aux élections professionnelles aux chambres d'agriculture. Vous pouvez soit continuer à donner tout pouvoir au duo FDSEA-JA qui ne manquera pas de poursuivre et même d'amplifier les dérives actuelles. Ou bien choisir la Confédération paysanne qui mettra tout en œuvre pour stopper cette fuite en avant mortifère par des règles de régulation des marchés qui nous protégeront enfin des spéculateurs et des profiteurs qui s'enrichissent sur le dos des travailleurs paysans. Notre métier est d'utilité publique et il a un prix. Nous ne voulons plus subir ces politiques destructrices et nous exigeons de pouvoir vivre dignement de notre travail pour pouvoir écrire un avenir paysan commun. ■



# VITICULTURE JURASSIENNE EN DANGER

À l'instar de la plupart des vignobles Français la monoculture de vigne est récente dans le Jura. Les fermes de la zone du Revermont étaient toutes en polyculture, élevage et la vigne occupait dans chacune d'elles une modeste place.

Depuis deux générations les domaines viticoles jurassiens se développent, avec un panel de structures petites et moyennes : de 3 à 5 Ha pour les plus petites à 15 ou 20 Ha pour les plus importantes. Certains se sont agrandis au-delà de 30 Ha et une exception, le domaine Henri Maire, avec plus de 300 Ha.

Le paysage viticole Jurassien est resté jusqu'à peu composé d'une majorité de domaines familiaux, transmis de pères/mères en fils/filles.

La force des vins du Jura est évidemment liée à leurs qualités intrinsèques,

mais aussi et surtout à ce maillage de domaines gérés par des vigneronnes et des vigneronnes fières de leur travail et de leurs produits.

Le succès qui en a découlé, conduit aujourd'hui à attirer les convoitises de ceux et celles qui ne savent que faire de l'argent avec leur argent.

Le danger qui plane, sur l'avenir de la viticulture Jurassienne, c'est que la suite de son histoire soit décidée et orientée par les investisseurs qui s'accaparent, depuis des années, de plus en plus de vignes.

La Confédération paysanne s'emploie à dénoncer, depuis son action de janvier 2022 à Passenans, toutes les formes d'accaparement conduisant les vigneronnes et les vigneronnes à perdre la maîtrise de leur outil de travail.

L'avenir de notre modèle familial dépend

de notre capacité à résister, collectivement, pour préserver nos fermes et faire que la jeune génération, qui frappe à la porte, puisse prendre le relais de nos domaines et poursuivre cette belle histoire des vins du Jura. ■



## Témoignage de Charline Labet, vigneronne à Rotalier

**Charline, pourrais-tu nous décrire très succinctement l'histoire du domaine Labet ?**

À l'époque de mon grand-père, le domaine Labet comptait 2,5 Ha de vigne et une dizaine de vaches laitières. En 1974, mes parents s'installent et jusqu'en 1986 ils suivent le même modèle. Avec sa passion pour le vin, mon père décide d'arrêter la production de lait. Mais pour mes parents, le choix reste l'autonomie, la sobriété d'investissement, l'approche artisanale et passe par une grande force de travail. Dans les années 90, le domaine fait 9 Ha.

Entre 1997 et 2001, mes frères et moi nous impliquons progressivement dans la ferme. C'est en 2013 que nous reprenons le domaine suite au départ en retraite de nos parents.

Aujourd'hui nous avons 14 Ha, pour une production de 60 000 bouteilles en moyenne. La reconnaissance et la valorisation économique des vins se confortent, la vente à l'export représente 40% du volume produit.

**Dans le contexte actuel, quelles difficultés penses-tu que vous allez rencontrer, pour que votre domaine reste familial ?**

Jusqu'à ce jour, notre domaine comme le vignoble n'a eu qu'une évolution positive en termes de moyens de productions et de valorisation.

Mais nous voyons arriver aujourd'hui une dynamique toute autre qui met en jeu de fortes tractations foncières mettant en

péril l'autonomie des exploitations, par de nouveaux acteurs qui veulent imposer leurs lois et font grimper les prix. Les terres deviennent des instruments de spéculation et leurs ventes entrent dans une logique de financiarisation.

Le choix de rester à taille humaine alors que nous pourrions largement nous développer est une réponse afin d'imaginer - un jour - une reprise plus simple et mesurée de celui-ci.

**Quel est ton point de vue sur les transactions foncières dans le Jura ces dernières années ?**

De 2010 à 2020, un changement de générations s'opère, et on observe les premières ventes de domaines cédés aux mains non jurassiennes, notamment des groupes financiers.

La notoriété du terroir n'est plus à faire et devient à son tour, après d'autres vignobles, l'objet de spéculations insensées. Les terres peuvent se vendre très chères, dans un contexte économique d'une époque où la financiarisation touche de plus en plus la terre, de plus en plus rare et convoitée.

Il est déplorable d'observer l'arrivée de nouveaux acteurs qui surfent sur une image toute juste née, faisant main mise sur un territoire afin d'y installer une viticulture notamment industrielle, où la seule motivation est d'être une manne financière.

L'intérêt porté aux Vins du Jura est justement né du fait que nous avons su miser sur notre identité forte, un territoire préservé écologiquement et d'une logique de production plutôt saine, dans un contexte mondialisé de productions de masse. ■

# Propositions pour réguler le foncier viticole

La financiarisation des terres pose la question de la répartition. Pour que la viticulture familiale et paysanne perdure dans le Jura, la Confédération Paysanne propose :

- De limiter l'agrandissement des domaines, par la volonté de la profession, et à l'aide des outils à sa disposition (préemption, contrôle des structures, droits de plantation ...), afin de privilégier une viticulture familiale composée d'un maillage de petits domaines à taille humaine ;
- De freiner l'accaparement des domaines par des investisseurs, en imposant que le capital des structures soit majoritairement détenu par les personnes physiques qui travaillent les terres ;
- De faciliter l'installation des nombreux et nombreuses candidates à la recherche de terres pour se lancer ou pour consolider leur projet, en proposant des temps d'échange entre cédants et nouvelles générations ;
- D'accompagner la transmission des domaines de grande taille (plus de 10ha), pour trouver des solutions alternatives à l'accaparement par des investisseurs et amorcer la restructuration de domaines impossibles à transmettre en l'état ;

Pour porter ces mesures volontaristes, la profession viticole Jurassienne doit être déterminée et courageuse. La Confédération Paysanne sera présente à ses côtés pour prendre les virages importants. ■

## ABAISSEMENT DU STATUT DU LOUP : ENTRE RÉELLE AVANCÉE ET FAUSSE SOLUTION

**Le 27 septembre 2024, l'union européenne a proposé l'abaissement du statut de protection du loup de « strictement protégé » à « protégé ». Cette proposition doit être adoptée par un comité permanent au mois de décembre 2024.**

Soyons honnêtes et francs. Dans les faits (tirs, moyens de protection, indemnisations...) ça ne changera rien. Cet amendement ne débarrassera pas les éleveurs et éleveuses des loups, car la convention de Berne n'est qu'un des textes qui organisent la protection de l'espèce. Il y en a d'autres qui ne sont pas du seul ressort de l'U.E (traité de Washington, Directive Habitat faune flore) et seront donc plus difficiles à faire évoluer. Il est vrai que le déclassement du loup est une avancée - nous la demandions depuis quelques années - cela prouve que l'espèce n'est plus en danger. Par contre elle restera symbolique et ne résoudra pas grand chose. Le « 0 attaque », prôné par le syndicat majoritaire ne sera jamais atteint, et si cette politique idéologique est maintenue les troupeaux vont continuer de subir des attaques qui plongeront les éleveurs-ses dans la détresse et la colère.

En 2015 c'est bien la Conf' qui a obtenu la mise en place de la brigade loup de l'OFB qui a réalisé 90% des prélèvements sur les 193 loups abattus en 2023. Les tirs de défense et de prélèvements sont un moyen de faire redescendre la pression et le nombre de bêtes tuées. Mais ces prélèvements dans la majorité interviennent après les attaques donc trop tard. Ils ne sont qu'un complément nécessaire à l'ensemble des moyens de protection. Des zones de protection renforcées ou des tirs territorialisés comme mis en place dans le Doubs apporteront peut-être des résultats, mais les éleveurs et éleveuses restent dépendants des moyens et du recrutement des louvetiers (agents assermentés bénévoles).

Il est donc indispensable d'évaluer la vulnérabilité de sa ferme. Il n'y a pas que les chiens de protection de troupeau. Les clôtures, les mélanges de lots, les loges, les bénévoles nocturnes, les tirs d'effarouchement. Chaque ferme doit pouvoir apporter des réponses propres à son parcellaire, ses pratiques, sa spécificité. Obtenir de l'état des financements sur un sujet porté de fait par



Retrouver toutes les propositions loup de la Conf BFC sur : <https://urls.fr/aMVJ8j>

l'ensemble de la société, sera sans doute plus accessible, que de rester suspendu à une politique européenne et internationale aux devenir plus qu'incertain dans le contexte actuel.

Alors pourquoi la FNSEA bloque les financements pour la protection généralisée ? Pourquoi empêcher les éleveurs qui ne veulent plus subir ? Le budget national n'est certes pas en grande forme, mais une des problématiques vient du fait que le financement des mesures de protection est géré par le ministère de l'agriculture alors que l'indemnisation des animaux est lui du ressort du ministère de la transition écologique. Cette situation si elle n'évolue pas ne mettra jamais les enjeux de l'élevage au centre des débats.

**NON** la Confédération paysanne n'est pas pour les loups. Mais **OUI**, elle défend l'élevage plein air et elle attend de l'Etat pas seulement des moyens de protection mais aussi une véritable politique pour permettre le maintien de fermes nombreuses. ■

RENDEZ-VOUS

**LE 16 JANVIER À 20H - SALLES DES COMMUNES - SALINS-LES-BAINS**  
**LOUP : COMMENT ARRÊTER DE SUBIR SON RETOUR SUR NOS FERMES ?**  
**DISCUSSION DÉBAT AVEC THOMAS VERNAY, RÉFÉRENT LOUP DE LA CONF**

# FCO : D'UNE ÉPIDÉMIE À L'AUTRE

Les deux épidémies de fièvre catarrhale ovine (FCO) qui traversent le pays depuis cet été (nouveau sérotype 3 et nouvelle souche de sérotype 8) ont causé d'immenses dégâts dans les élevages de ruminants, s'ajoutant à ceux de la Maladie Hémostatique épizootique (MHE). Patrick Abraham est éleveur fromager en brebis laitières dans la Haut Jura. Avec Maud son associée, ils se sont préparés à l'arrivée de la maladie, qui dans la Jura est survenue plus tardivement que dans d'autres régions de France.

## Qu'avez-vous mis en pratique sur la ferme pour lutter contre la maladie ?

Quand on a su que la FCO se rapprochait, on a commencé par limiter la sollicitation des brebis : la production laitière prend de l'énergie, fait puiser dans les ressources : on a voulu déplacer le curseur vers l'immunité, en jouant sur l'alimentation, notamment en réduisant l'herbe fraîche. Nous avons aussi intensifié l'apport en minéraux et oligo-éléments, une cure de chlore magnésium, et administré des remèdes homéopathiques à visée préventive. Pour soustraire les brebis aux piqûres des culicoïdes (insectes qui sont vecteurs de la propagation de la maladie), nous les avons rentrées dès la fin de journée jusqu'au matin. C'est la période où l'insecte est très actif. Les agnelles ont été rentrées en bâtiment de façon permanente. L'hivernage s'est donc fait plus tôt que prévu.

## Où en êtes-vous aujourd'hui ? Quelle est la situation sur la ferme face à la FCO ? Avez-vous eu des pertes ?

En septembre, nous avons eu vent de plusieurs cas de mortalités dans des élevages proches. Sur notre troupeau, aucun signe... jusqu'à fin octobre, où nous avons eu une brebis touchée : fièvre, museau enflé, violacé, puis très vite des lésions buccales, empêchant de boire et de s'alimenter, elle n'a pas survécu. C'est actuellement la seule sur l'ensemble de nos 80 bêtes.

Le bon côté de la chose, c'est que cela signifie que le troupeau a été en contact, et que la maladie ne s'est pas propagée. Le troupeau a développé, sans vaccination, une immunité naturelle à vie en ce qui concerne le sérotype en question (en attente des résultats du labo pour en préciser le type).

## Que penses-tu des mesures prises par le gouvernement ?

D'abord une précision : dans la Jura, on a assez peu d'élevage ovin, en revanche, de très nombreux troupeaux bovins ont subi des cas cliniques assez marqués.

Le gouvernement a répondu différemment pour les différents stéréotypes. Pour le sérotype 8, la maladie était déjà présente depuis l'année dernière, donc n'est plus considérée « maladie émergente » même si le séquençage mené par L'ANSES démontre qu'il ne s'agit pas du même variant ! Il existe deux vaccins « nous n'avions qu'à vacciner ! ». Or l'un des deux vaccins est en rupture de stock depuis août et l'autre est suspecté d'un

## Face à cette nouvelle vague de FCO, nous revendiquons :

- Des mesures d'accompagnement pour tous les élevages : l'accès et la prise en charge à 100% des vaccins pour tous les éleveur-euses qui souhaitent vacciner, quel que soit le sérotype. Il devra en être de même pour les indemnités futures.
- Une information et une simplification des démarches pour accéder à l'aide au répit, à l'exonération des cotisations MSA (2ème et 3ème appel), aux règles de chargement pour les dossiers PAC.
- Des mesures d'anticipation par un vrai travail sur la maladie : suivi des sérotypes et de leur mutation, recherche sur l'immunité des animaux et la résistance des races, action sur les causes du dérèglement climatique, prise en compte des impacts néfastes pour les apiculteurs et apicultrices de la politique de désinsectisation systématique lors des épisodes FCO. Avec l'explosion des maladies virales (MHE, IA, FCO...) l'élevage français est en danger.

La réponse aux crises par le vaccin ne suffit pas. L'éradication des moucheron vecteurs ou des virus est une vue de l'esprit. Il faut une approche globale des conséquences du changement climatique sur les vecteurs par une politique de long terme. ■

manque d'efficacité (communication de certains GDS)... C'est aussi oublier qu'en 2008 le vaccin obligatoire sur ovins avait causé des dégâts considérables dans les troupeaux et largement entaché la confiance en la vaccination chez les éleveurs.

Pour le sérotype 3, considéré comme « maladie émergente » il y a eu une commande de l'État de vaccins et une campagne de vaccination en masse avec prise en charge financière, et indemnités des pertes directes sur les foyers reconnus.

Les services sanitaires ont réglementé la circulation des animaux, cela me semble une bonne chose même si on peut douter de l'efficacité de la mesure. En revanche l'incitation à la désinsectisation me paraît scandaleuse à une époque où les effets délétères sont désormais bien connus ! La dissémination des molécules toxiques est inévitable même si des précautions sont prises. Voilà donc de nouveau une vision et une gestion de la crise qui ne prend pas les problèmes dans leur globalité, et ne peut, ni ne veut, porter le regard vers leurs causes

Cela mériterait au contraire des expérimentations, des études de fond, de véritables évaluations des politiques menées... et de réels moyens donnés à la recherche sur l'immunité, la propagation de la maladie... plutôt que de tout miser, une fois de plus sur les miracles de la technologie et ses applications commerciales. De même l'absence d'impact chez les ruminants sauvages, même dans les zones très infectées (sources ONCFS), m'interroge aussi sur nos choix d'élevage : des systèmes, des modalités, des critères génétiques, tous souvent prioritairement orientés sur la production. Il y a sans doute des curseurs à déplacer si on veut préserver nos élevages en plein air. ■



# ASSURANCE RÉCOLTE : UNE PRIVATISATION QUI ABANDONNE LES PAYSAN-NE-S

Depuis le 1er janvier 2023, l'assurance multirisque climatique est entrée en vigueur et remplace le régime des calamités agricoles. La conséquence majeure de cette réforme c'est la privatisation de la prise en charge du risque climatique au bénéfice des assureurs, et au détriment d'une réforme ambitieuse d'un régime public national.

Dans ce nouveau système à 3 niveaux, l'aléa courant est supporté par l'agriculteur ; à partir de 20 % et jusqu'à 50 % de pertes, il sera couvert par une assurance privée ; au-delà c'est l'indemnisation de solidarité nationale (ISN) qui prend le relais. Mais cette répartition de la prise en charge entre ces trois niveaux est un leurre, car l'État a choisi de subventionner à 70 % les cotisations assurantielles via le second pilier de la PAC (destiné à la base à soutenir la transition des pratiques). L'argent public abonde vers le porte monnaie des assureurs... Souhaitée par la FNSEA cette réforme est censée créer un « choc assurantielle » selon ses mots : si s'assurer n'est pas obligatoire, rapidement les fermes encore non assurées mais assurables n'auront plus droit qu'à des indemnisation de l'ISN très faible.

En parallèle, les assureurs excluent les productions trop complexes à assurer, pourtant considérée comme assurable (voir interview), créant ainsi une prise en charge à deux vitesses. D'autres productions sont même purement exclues car jugées non rentables et/ou trop risquées (apiculture, aquaculture, plantes aromatiques...).

Les assureurs cherchent donc avant tout la rentabilité, qui semble trouver de l'écho dans les systèmes agricoles simplifiés dominés par les monocultures. Mais avec le réchauffement climatique et la multiplication des aléas, il est peu probable que les assurances soient à nos côtés « quoiqu'il en coûte ». L'État, viendra alors au secours des assureurs quand le risque agricole ne sera plus rentable.

Si le régime des calamités agricoles était à bout de souffle, une autre réforme de l'assurance récolte est possible ! La Confédération paysanne milite depuis longtemps pour la création d'un fonds public, mutuel et solidaire qui prenne en compte les risques (pertes de récolte, épizootie...) de tous les agriculteurs et de toutes les productions, même ceux sans offre assurantielle, même ceux qui n'ont pas les moyens de s'assurer. ■



## Témoignage de Lionel MASSON, maraîcher à St Lamain

**Dans la nouvelle réforme, comment la production maraîchère est-elle prise en compte ?**

Du côté de l'Etat, avec cette nouvelle réforme de l'assurance « multirisque climatique », le maraîchage diversifié est considéré comme une culture assurable (par une compagnie d'assurance privée). Mais les assurances privées ne nous proposent tout simplement pas de contrat comme le prévoit la loi du 1er janvier 2023.

Conséquence pour les fermes maraîchères : nous sommes considérés par l'Etat comme assurables mais non assurés de fait. Nous sommes donc exclus de l'assurance privée et très peu soutenus par l'ISN. Concrètement, il faudrait instruire des dossiers complexes pendant près d'un an pour toucher - au mieux - quelques centaines d'euros.

**Quelles sont les conséquences sur ta ferme de cette exclusion de l'assurance récolte ?**

Nous ne sommes pas assurés, mais nous devons assumer ! Une mauvaise saison, c'est moins de récoltes, mais des charges de production supplémentaires et des salaires à continuer d'honorer.

Concrètement, on doit se débrouiller pour absorber les pertes : une mauvaise année nécessite plusieurs belles années consécutives pour être rattrapée.

Nous n'avons pas le filet de sécurité des aides PAC, très peu d'excédent de trésorerie, pas de stock long terme et pas d'assurance. Malheureusement, après la baisse de trésorerie, la rémunération est souvent la première variable d'ajustement... Contrairement à d'autres secteurs, nous produisons de l'alimentation de base et il nous est impossible de répercuter les hausses de charges et les baisses de productions sur nos prix de vente.

Pourtant, à tous les échelons politiques, nos productions locales et diversifiées sont considérées comme essentielles au dynamisme des territoires ruraux, au développement des circuits courts, à la création d'emploi, aux enjeux de la loi Egalim, etc....

La plupart des fermes maraîchères sont récentes dans le Jura. Elles se sont créées en récupérant les miettes de foncier que les autres ne voulaient pas, elles ont développé elles-mêmes la quasi totalité de leurs circuits de commercialisation, elles embauchent, mais elles sont misérablement soutenues par la PAC et les banques réduisent leurs soutiens à la trésorerie... Voilà une exclusion de plus pour affronter les effets du dérèglement climatique qui s'amplifient et fragilisent encore plus les fermes maraîchères... !

Pourtant, lors des inondations de 2021, avec le régime des calamités, nous avons pu solliciter l'État pour une prise en charge des dégâts causés sur nos fermes. L'outil a été compliqué à mettre en place pour nos productions par la DDT, mais des indemnisations ont été obtenues et ont permis de sécuriser les fermes impactées. Cette expérience semblait être une bonne inspiration pour réfléchir à un fonds mutuel et solidaire...

Exclus du nouveau système assurantiel, il faudra inventer d'autres formes de solidarité : l'avenir de notre alimentation sera solidaire ou ne sera pas ! ■

# COMTÉ : LA FILIÈRE FACE À DE NOMBREUX DÉFIS

Dans le précédent numéro de Campagnes Jurassiennes, nous alertions sur la situation de surproduction du Comté. Si la conjoncture semble s'être un peu améliorée, la filière ne doit pas oublier les nombreux défis auxquels elle est confrontée. Benoît Girod, éleveur à Salins les bains, revient sur les enjeux auxquels doit répondre l'interprofession.

**Dans un contexte général de crise agricole, notamment laitière, qu'est-ce qui fait, pour toi, que le Comté réussit aussi bien à se maintenir ?**

La réussite de la filière Comté s'appuie sur des valeurs fortes, telles que la répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs, la répartition des volumes et droits à produire, la régulation de l'offre et de la demande par les plans de campagne, un cahier des charges strict et engageant.

La Conf a souvent été à l'origine de ces mesures et les a toujours portées avec force et conviction.

De façon tout à fait naturelle car l'encadrement du marché et la maîtrise de la production par exemple font partie de l'ADN même de notre syndicat et cela a toujours été parmi nos revendications principales.

Nous nous retrouvons donc pleinement dans cette filière Comté et défendons l'idée que ce modèle est transposable à d'autres territoires et à d'autres productions.

**Pense-tu que la filière ait atteint ses limites?**

Malgré cette réussite le développement de la filière a tout de même suivi la restructuration agricole nationale, basée sur l'agrandissement. La diminution du nombre de fermes et de fruitières est là pour l'attester. Même si on peut dire que l'évolution est moins marquée qu'ailleurs, le constat de l'agrandissement est tout de même là.

Pour la Conf, la filière AOP est à un moment clé de son histoire, les enjeux sont multiples : stopper les agrandissements, appréhender le dérèglement climatique, mieux préserver notre environnement, voici quelques-uns des défis à relever. Pour ce faire et se préparer un avenir durable, il convient de donner un cap ferme et ambitieux qui passera par des décisions fortes.

L'interprofession (CIGC) va devoir se remettre en cause, se réformer et évoluer pour donner cet élan à la filière.

La Conf souhaite une interpro plus ambitieuse et entrepreneuriale, qui donne une direction forte pour la filière, une direction basée sur la résilience, la durabilité, la protection des milieux, la transmissibilité, l'autonomie et l'extensivité entre autres.

**Comment vois-tu l'avenir de la filière?**

L'interpro a mis beaucoup de moyens en œuvre pour permettre le développement des ventes de comté et grâce à cela la filière a réussi le pari de croître à la fois en valeurs et en volumes. À l'heure actuelle il nous apparaît d'une part que le marché du comté est maintenant mûre, et d'autre part que le potentiel de production est atteint.

Ce constat étant fait, la Conf propose qu'une partie des fonds de l'interpro dédiés à la communication et au développement des ventes de comté soit maintenant orientés vers des mesures et actions visant à promouvoir un développement structurellement durable de l'ensemble de la filière. ■

Retrouver l'ensemble des constats et propositions de la commission Comté de la Conf sur : <https://urls.fr/qLGNpC>



## Les propositions de la Conf pour la filière Comté

1. Revenir à une production soutenable : d'importants déséquilibres de production existent entre les différentes zones de production (plateau/montagne). Il s'agit de trouver des moyens de péréquation permettant de désintensifier certaines zones et de soutenir les producteurs dans les zones en déprise.

2. Conserver un cahier des charges ambitieux, tourné vers l'avenir : en y intégrant encore plus les enjeux de préservation de la ressource en eau de diminution des émissions de CO2 et gaz à effet de serre afin de rendre les fermes plus sobres et transmissibles.

3. Favoriser l'autonomie décisionnelle : un cahier des charges aussi vertueux soit-il ne sera jamais suffisant, à lui seul, pour garantir l'avenir de cette filière. Il faut que dès maintenant l'interpro entreprenne un travail de formation auprès de ses producteurs, car il est de sa responsabilité de vulgariser les modèles vertueux et durables à mettre en place sur le terrain, pour ainsi façonner une filière et l'amener à plus de qualité et d'exemplarité.

4. Garder des coops en gestion directe, en soutenant des ateliers de toutes tailles assurant un maillage du territoire. La logique gestionnaire d'économie d'échelle pourrait constituer à terme un risque pour la gestion, par les paysans et paysannes, des coops. L'interprofession doit organiser la solidarité entre les coops.

5. Accompagner la transmission des fermes : trois petites fermes valent mieux qu'une grande ! L'interprofession doit donc soutenir ce modèle de petites fermes et trouver les outils pour faciliter les transmissions.

6. Généraliser le commerce équitable : pour que le comté reste un produit abordable pour le consommateur, il convient que tous les maillons de la filière (production, transformation, distribution...) soient rémunérés à leurs juste valeur et cela en toute transparence. ■

# POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

**Le 17 septembre le Secours Catholique, le réseau CIVAM, Solidarité Paysans et la Fédération Française des Diabétiques ont publié un rapport intitulé : « L'injuste prix de notre alimentation ».**

Ce rapport très documenté est né d'un quadruple refus :

- 8 millions de Français en insécurité alimentaire
- +160 % de diabétiques sur vingt ans et une obésité galopante
- 18 % des agriculteurs sous le seuil de pauvreté et deux fois plus de risque de suicide
- disparition de 30 % des oiseaux des champs et pollution de l'eau par les nitrates et les pesticides

Ces constats témoignent d'un véritable dysfonctionnement de notre système alimentaire qui n'est pas de la responsabilité des paysans comme le démontre le rapport. Elle résulte d'un ensemble de politiques menées depuis la fin de la guerre destinées à la fois à assurer l'autosuffisance alimentaire, à augmenter considérablement la productivité des exploitations et à réduire les coûts des produits dans l'alimentation. Au final l'étude nous apprend que le coût des impacts négatifs du système alimentaire en France s'élève à 19 milliards en ne prenant en compte que ce qui est chiffrable. Par ailleurs il convient d'ajouter 48 milliards de soutiens publics au système alimentaire français dont environ 10,5 milliards pour la PAC.

Ces chiffres vertigineux attestent que nous avons la possibilité de construire un nouveau contrat social de l'agriculture et de l'alimentation qui sera établi sur le même principe que notre régime de Sécurité Sociale de Santé et il reposera sur trois piliers :

- **Universalité** : chacun-e bénéficie de ce régime quelques soient ses revenus et sa situation sociale ;
- **Cotisation** : tout le monde cotise au prorata de ses ressources ;
- **Conventionnement** : les caisses de Sécurité sociale de l'Alimentation, composées de citoyens décident démocratiquement de ce qu'ils veulent manger et à qui ils l'achètent ;

La Sécurité Sociale de l'Alimentation telle qu'elle est pensée a sa carte vitale de l'alimentation créditée chaque mois de 150 €.

Cette somme insuffisante pour se nourrir complètement, permet quand même à tous l'accès à une alimentation de qualité (seuls les produits ni trop gras ni trop sucrés sont référencés par les caisses locales de l'alimentation). Cette carte représente une dépense d'environ 120 milliards par an dont une part importante revient directement aux agriculteurs et conduit à des pratiques beaucoup plus vertueuses puisque parmi les critères de production les engrais chimiques et les pesticides ne sont pas autorisés.

Trois sources de financement assurent l'équilibre des comptes de la Sécurité Sociale de l'Alimentation :

- **les économies** importantes réalisées sur les coûts négatifs du système alimentaire (chiffrés à 19 milliards) mais également sur ceux qui n'ont pas pu l'être mais qui n'en sont pas moins réels ;
- **une réorientation** d'une partie des 48 milliards de financements publics qui sont actuellement distribués sans un projet écologique et social cohérent ;
- **les cotisations** de chacun-e en fonction de ses revenus .

Ainsi la Sécurité Sociale de l'Alimentation lorsqu'elle sera mis en place apportera une réponse satisfaisante à l'insécurité alimentaire, aux questions de santé (diabète, obésité et cancers), aux revenus des agriculteurs et elle participera à la préservation de notre planète. Nous n'avons pas vocation à nourrir le monde mais nous avons celle d'assurer à chacun de nos concitoyens un droit à l'alimentation. ■



## modéf ET CONF, VERS UNE LISTE COMMUNE

### Pourquoi être dans la liste de la Confédération paysanne Jura pour les élections professionnelles ?

Depuis la 1<sup>ère</sup> loi d'orientation agricole la tendance est à l'agrandissement des exploitations donc à la diminution du nombre des exploitants agricoles. Si dans un 1<sup>er</sup> temps le modèle a semblé cohérent, il conduit aujourd'hui à des excès. De plus chaque crise quelque soit son origine est prétexte à une restructuration de l'agriculture.

Le modèle qui nous est imposé ne correspond pas aux défis auxquels l'agriculture est confrontée ni aux attentes de la société. Destructuration des territoires, trop faible rémunération de la plupart des agriculteurs et atteintes sévères à l'environnement sont ses principaux défauts.

Et pourtant le syndicat majoritaire et son satellite jeune qui ont toujours cogéré les politiques agricoles s'entêtent à accentuer le processus. Les dégâts sont immenses et même si grâce

à ses productions de qualité les effets sont moindres dans le Jura, la tendance est là.

L'agriculture familiale ou paysanne selon le terme employé est la seule à pouvoir répondre aux attentes du monde agricole et de la société en proposant une agriculture socialement forte, économiquement rentable et environnementalement à faible impact.

C'est pourquoi le MODEF du Jura a choisi de répondre favorablement à la demande de la Confédération Paysanne de présenter une liste commune de rassemblement afin d'augmenter sa représentativité pour influencer plus fortement sur l'orientation à donner à l'agriculture jurassienne.

Le MODEF appelle ses adhérents et sympathisants et plus largement les agricultrices et agriculteurs qui se retrouvent dans ses valeurs à apporter leur suffrage à la liste de rassemblement conduite par la Confédération Paysanne. ■

Jean-Francois MICHEL, président du MODEF Jura

# POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS ?

Les prochaines élections professionnelles des chambres d'agriculture auront lieu en JANVIER 2025 et permettront d'élire les membres des chambres d'agriculture du département et de la région, soit 33 personnes pour un mandat de 6 ans répartis dans 10 collèges.

La gouvernance de la chambre d'agriculture est issue du collège 1 - celui des exploitant-es et conjoint-es.

Les chambres sont notamment des lieux de passages quasi systématique pour les paysan-ne-s qui ont besoin d'informations sur les aides à l'installation, des conseils sur la réglementation, la commercialisation, l'environnement, etc. Aujourd'hui c'est l'union FNSEA-JA qui dirige la majorité des chambres et oriente les politiques agricoles locales et nationales. Il est primordial d'avoir des chambres représentatives de tous les paysan-ne-s, c'est pour cela que la Confédération paysanne appelle à voter en sa faveur si vous voulez une agriculture paysanne et durable pour l'avenir.



## POURQUOI VOTER ?

Voter c'est orienter les politiques publiques en donnant plus de poids à tel ou tel syndicat. Ces élections ont le pouvoir de dessiner les contours du monde agricole. Elles sont donc importantes pour l'avenir de nos fermes !

Le résultat du collège n°1 détermine la représentativité d'un syndicat et son financement public. Lorsqu'un syndicat est représentatif (10% de voix) il est alors possible de siéger dans d'autres instances que la chambre d'agriculture.

Des paysan-ne-s de votre département, vous soutiennent en CDPENAF, en CDOA, en SAFER, aux tribunaux paritaires des baux ruraux, peuvent participer à l'orientation des formations des paysan-ne-s et futur-e-s installé-e-s.

## COMMENT VOTER ?

Il faut être inscrit sur les listes d'électeurs de son collège, ces listes sont visibles en mairie et leur composition provient des fichiers de la MSA.

Vers le 20 janvier chaque électeur recevra le matériel de vote avec la possibilité de voter par correspondance ou par internet. Le scrutin se termine le 31 janvier.

Ces élections sont aussi un temps de partage et d'expression pour le monde agricole. Un temps pour affirmer les propositions et les valeurs de l'agriculture paysanne.

# POUR DES CAMPAGNES VIVANTES, SOYONS FERMES !

## BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Production : .....

Tél : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Courriel : .....@.....

	Nombre	Cotisation	Montant
<b>Par actif</b> ( <i>paysan-ne, associé-e-s, conjoint-e</i> )		100 €	+
<b>Cotisant-e-s solidaires / retraité-e-s</b>		50 €	+
<b>Nouveau ou nouvelle installé-e</b>		55 €	+
<b>Cotisant volontaire</b> ( <i>ex : entre 0,5 et 1 % du revenu</i> )			
		<b>TOTAL</b>	

- Bulletin à renvoyer par mail à [39@confederationpaysanne.fr](mailto:39@confederationpaysanne.fr) ou par voie postale au 73 rue Victor Puiseux 39000 Lons le saunier

- Règlement par chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne du Jura ou par virement (merci de renseigner votre nom)

IBAN FR76 1250 6390 1717 0284 53000 029

**RENDEZ-VOUS LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU SYNDICAT, LE 11 MARS 2025**